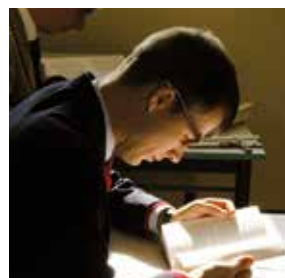


M E E S C H A E R T

Asset Management

Proclero

**Une solution pour donner du
sens à votre épargne**





M E E S C H A E R T

Asset Management

« Depuis plus de 80 ans, chez Meeschaert, gestion responsable et performance sont indissociables. Car c'est dans une entreprise performante et pérenne que le partage est possible et c'est dans le partage que nos performances trouvent leur sens. »

Cédric Meeschaert



CARACTÉRISTIQUES

- Nom de la Sicav : Proclero
- Structure juridique : Société d'Investissement à Capital Variable (Sicav) de droit français
- Durée de placement recommandée : 3 ans
- Valeur liquidative quotidienne
- Actions C (code ISIN FR0011136563) de capitalisation dont les sommes distribuables sont capitalisées
- Actions D (code ISIN FR0011147552) de distribution pour lesquelles le souscripteur s'engage à la Congrégation de la Communauté Saint Martin pour son activité d'établissement d'enseignement supérieur sous la forme d'un don, 70 % du revenu distribué par la Sicav. Ce don est assorti d'un reçu fiscal.
- Indice de référence composite : 80 % d'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index et de 20 % de MSCI EMU Net Total Return. La Sicav n'est pas indicielle, mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme.
- Commission de souscription à la Sicav, commission de rachat : néant
- Frais de gestion des actions C et D : 1 % TTC

annuels maximum dont 50 % reversés par Meeschaert AM sous forme de don ou parrainage à la Congrégation de la Communauté Saint Martin, déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs de la Sicav et des frais administratifs externes de la société de gestion.

- Commissions de mouvement : néant
- Frais indirects : non significatifs
- Frais courants des actions C et D : 1,07 % TTC de l'actif net l'an*
- Frais d'entrée et de sortie : néant.

* Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2017. Il peut varier d'une année sur l'autre.

moyen terme égale à la performance de l'indicateur composite composé de 80 % de l'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index, et de 20 % du MSCI EMU Net Total Return à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux et en mettant en oeuvre une stratégie ISR. L'indice ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index est représentatif de la performance, coupons réinvestis, des obligations d'Etat de la zone euro de maturité comprise entre 1 et 3 ans. Le MSCI EMU Net Total Return est un indice d'actions représentatif des marchés des moyennes à grandes capitalisations des 10 pays développés de l'union économique et monétaire européenne publié par MSCI (consultable sur www.msci.com). Il est calculé dividendes réinvestis. Dans cet objectif, la Sicav peut être investie en produit de taux entre 65 % et 100 % de son actif net et en produit actions 03 entre 0 % et 25 % de son actif net.

OBJECTIF DE GESTION

Proclero est une Société d'Investissement à Capital Variable (Sicav) dont l'objectif de gestion est la recherche d'une performance à

PRINCIPAUX RISQUES

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

- le risque de perte en capital,
- le risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (« High Yield »), *
- le risque de taux,
- le risque lié aux obligations convertibles,

- le risque sur titres subordonnés,
- le risque action,
- le risque pays lié à l'investissement sur les titres émis par les pays émergents,
- le risque lié à la gestion discrétionnaire,

Le profil de risque détaillé de cette Sicav est présenté dans son prospectus complet, consultable sur le site internet : meeschaertassetmanagement.com.

Profil de risque :

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

La catégorie de risque affichée et le classement de la Sicav ne sont pas garantis, ils peuvent évoluer dans le temps.

Informations à jour au 02/01/2019

Durée de placement recommandée : 3 ans



STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La Sicav Proclero est investie, dans le cadre d'un processus de sélection basé sur des critères éthiques (investissements réalisés en direct) et en fonction des opportunités de marché, soit en produits de taux (y compris convertibles) soit en produits d'actions. Le processus de sélection des valeurs (sauf pour les OPCVM et/ou FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle) est effectuée selon des critères éthiques dans une démarche de «best-in-class». Meeschaert AM utilise en complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, les prestations de Vigeo Eiris, Ethifinance, Sustainalytics Proxinvest et ECGS.

Pour élargir le périmètre investissable, une démarche d'« Intégration Positive » vise à sélectionner les entreprises de petite ou moyenne capitalisation, dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale. Ce panier supplémentaire d'entreprises éligibles est compris entre 50 et 100 valeurs, et fait l'objet d'analyses internes en collaboration avec Ethifinance. Concernant la démarche d'« intégration positive », la société de gestion applique les mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation ESG et d'exclusion.

Dans le cadre de sa gestion discrétionnaire, la Sicav pratique notamment une démarche d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité porte atteinte à la vie et à la dignité humaine. La Sicav utilise les critères éthiques de l'écologie humaine (cf détails page 6). L'analyse extra-financière s'effectue sur la base de critères environnementaux (ex : gestion des émissions de gaz à effet de serre, classements de la performance environnementale des pays...), sociaux (ex : formation et gestion des compétences, écart des rémunérations

hommes / femmes...) et de gouvernance (ex : indépendance du conseil d'administration, classements des niveaux de corruption des différents pays ...).

Ces éléments sont complétés par une analyse interne réalisée par Meeschaert AM qui en détaille la logique économique et qui en précise les enjeux éthiques et de développement durable.

La Sicav sélectionne des entreprises respectant la dignité humaine et agissant pour un développement économique et humain durable. Une attention particulière est accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail (ex : lutte contre les discriminations...), ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales (ex : impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...). Seules les sociétés ayant le meilleur comportement sur la base de ces critères selon l'analyse de la société de gestion sont incluses dans l'univers d'investissement.

Dans un premier temps, une approche quantitative permet d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes. Les deux derniers déciles sont ainsi de facto éliminés (sont exclus les 20 % des titres ayant les notations les plus faibles). Dans un second temps, le reste du secteur est analysé qualitativement de façon approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs approches et de leurs évaluations ESG. A titre indicatif, en moyenne 40 % de l'ensemble des entreprises analysées tous secteurs confondus sont finalement éligibles et donc intégrées au périmètre d'investissement de la Sicav. L'équipe ISR enrichit son analyse par la veille sur les controverses et les actions correctrices mises en place. La sélection d'OPC (limitée à 10 % de l'actif net) n'étant pas

limitée à un processus ISR, la gestion ISR porte à minima sur 80 % de l'actif net (hors liquidité). La Sicav peut être exposée dans la limite de 20 % de l'actif net aux marchés émergents et dans la limite de 25 % de son actif net aux produits de taux à caractère spéculatif non notés ou notés «high yield». Le risque de change est maintenu en dessous de 10 % de l'actif net. Les investissements sur les petites capitalisations ne peuvent excéder 10 % maximum. La Sicav peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 100 % de son actif net.

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit et prend les dispositions nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations, mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note. La sélection des obligations convertibles et des TCN se fait exclusivement à travers une analyse interne, sans recours aux agences de notation.

La Sicav peut intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant peut prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille aux risques taux actions ou change sans rechercher de surexposition. La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 8. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie.



Créé en 2012 à l'initiative de la Communauté Saint-Martin et de Meeschaert AM, Proclero poursuit trois objectifs principaux : la responsabilité morale des investisseurs, le financement de la formation des prêtres, la promotion de la Doctrine sociale de l'Eglise catholique.

RESPONSABILITÉ MORALE DE L'INVESTISSEUR

Ce support de placement est géré selon une éthique renouvelée à la lumière de la Doctrine sociale de l'Eglise catholique, récemment actualisée dans l'encyclique Caritas in veritate de Benoît XVI.

Ainsi, la Sicav permet aux investisseurs d'assumer la responsabilité morale de leurs placements.

Pour aboutir à ce résultat, le processus d'investissement est basé non seulement sur les critères éthiques de l'ISR mais aussi sur les critères d'écologie humaine préconisés par la Doctrine sociale de l'Eglise.

Un comité de pilotage constitué d'experts accompagne Meeschaert AM dans sa réflexion éthique.

Le comité de pilotage et de suivi, composé de membres choisis par le président au sein de la Congrégation de la Communauté Saint-Martin et d'experts indépendants émet un avis consultatif sur :

- le contenu de la charte éthique telle qu'inspirée de la Doctrine sociale de l'Eglise catholique et arrêtée par le comité exécutif ainsi que ses éventuelles évolutions;
- le respect de la charte éthique dans le cadre de la stratégie et des choix d'investissement de la Sicav ;
- le choix de la société de gestion.

Seule la société de gestion reste décisionnaire en matière d'investissement ou désinvestissement. Elle n'est pas liée par cet avis du comité de pilotage.

FORMATION DES PRÊTRES

Objectifs du financement de la formation des prêtres

Proclero a une vocation particulière. Cette Sicav de partage vise à contribuer au financement de la formation des prêtres de la Communauté Saint-Martin qui tous sont mis à la disposition des diocèses qui en ont besoin pour la mission.

Partage : mode d'emploi

L'action C pour un soutien indirect :

- Le souscripteur ne partage rien pour la formation des prêtres. En revanche, Meeschaert AM reverse une quote-part significative (50 % déduction faite des rétrocessions versées ou

à verser aux distributeurs de la sicav et des frais administratifs externes de la société de gestion) de sa rémunération de gérant (1 %) à la Communauté Saint-Martin pour la formation de ses prêtres.

- Objectif : avec un encours de 100 millions d'euros, la société de gestion peut, avec l'aide des souscripteurs et de manière indolore pour eux, financer la formation de plus de 30 prêtres par an.

L'action D pour un soutien supplémentaire :

- Le souscripteur reverse 70 % des revenus de son placement à la Communauté Saint-Martin pour la formation de ses prêtres.

TROIS TYPES DE PARTAGE

L'investisseur :

- Le partage se fait directement en donnant 70 % des revenus distribués de la Sicav à la Communauté Saint-Martin. Seules les actions D de la Sicav sont éligibles à cette forme de partage.

- Le partage peut également se faire sous la forme d'un don d'actions de la Sicav Proclero au profit de la Communauté.

Meeschaert AM :

- Chaque année, la société de gestion

s'engage à financer la formation des prêtres sous forme de dons.

La Communauté Saint-Martin :

- La Communauté Saint-Martin participe aux comités de pilotage de la Sicav Proclero. De plus, elle s'engage à partager ses réflexions sur l'éthique et l'enseignement de la Doctrine sociale de l'Eglise lors des conférences ouvertes au public.



Lors de la création de l'OPCVM, il est apparu essentiel que l'ensemble des acteurs se retrouvent autour de valeurs communes et fortes : la charte éthique de Proclero. Celle-ci intègre quatre critères de sélection propres.

LES QUATRE CRITÈRES DE SÉLECTION DÉFINIS POUR PROCLERO

Le processus d'investissement est basé sur les critères éthiques de l'ISR et privilégie des entreprises respectant la dignité humaine et agissant pour un développement économique et humain durable.

Les critères éthiques de l'écologie humaine

A la lumière de l'écologie humaine et du positionnement de la personne au centre de la vie sociale, économique et financière, la préservation de l'être humain et de sa dignité, la contribution à ses besoins, à son bien et à son épanouissement paraissent prioritaires.

C'est pourquoi plusieurs orientations ont été retenues :

- Priorité à tout ce qui contribue aux besoins vitaux naturels, au bien-être, à la qualité de vie et à l'épanouissement de la personne humaine.
- Refus de la bioéthique et de tout ce qui porte atteinte à la vie humaine et à sa dignité, de sa naissance à son terme naturel.
- Refus de tout ce qui dégrade la personne humaine : armement, pornographie, tabac, alcool, jeux d'argent, jeux vidéos, toutes les formes d'esclavage et d'addiction...
- Vigilance sur tout ce qui concerne la recherche médicale et pharmaceutique, la production pharmaceutique, les OGM alimentaires, ainsi que tout ce qui peut altérer la qualité de l'éducation et de la culture, la vérité de l'information et de la publicité...

Les critères classiques d'éthique sociale et sociétale

A la lumière de la Doctrine sociale de l'Eglise, sont identifiés les critères ISR (Investissement Socialement Responsable), ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise).

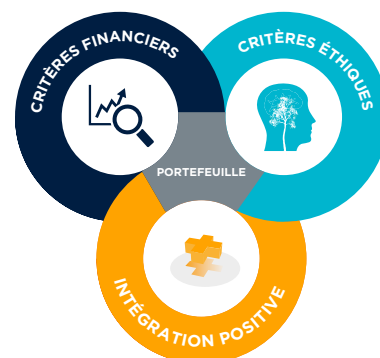
Les critères d'intégration positive

A la lumière d'une vision positive et innovante, le renouveau de l'économie et de la finance « plus éthique » est au service de la personne humaine et du bien commun.

Ainsi de multiples aspects ont été mis en avant afin de soutenir :

- toute initiative innovante en vue d'un « plus » éthique (exemple : prise en charge de la dépendance en fin de vie),

Une sicav éthique répondant à des critères financiers et extra-financiers et intégrant le « meilleur des deux mondes ».



QUALITÉ DES RELATIONS À L'INTÉRIEUR DE L'ENTREPRISE ET CENTRALITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE :

- Vision, valeurs et finalités de l'entreprise
- Gouvernance, rémunération des dirigeants
- Ressources humaines
- Participation des salariés
- Dialogue social : relations avec le comité d'entreprise, les délégués syndicaux
- Qualité des relations à l'extérieur de l'entreprise et centralité du bien commun
- Relations clients et fournisseurs
- Communication et publicité
- Impact environnemental
- Engagement sociétal
- Relations avec les pouvoirs publics
- Respect des droits de l'homme



- toute amélioration éthique de l'entreprise (exemple : transparence dans la politique de rémunération des dirigeants),
- toute amélioration éthique des outils de pilotage dans l'entreprise (exemple : mise en place de comités d'éthique),
- toute mise en œuvre concrète de la Doctrine sociale de l'Eglise catholique, en particulier le principe de gratuité et la logique du don (exemples : fondations d'entreprises, mécénat, microcrédit, social business...).

Pour l'ensemble des secteurs d'activité identifiés, la réalisation annuelle de dix études sectorielles et thématiques permet de sélectionner les entreprises pouvant intégrer le périmètre d'investissement en fonction des critères mentionnés.

Les critères financiers de sélection

Le modèle économique sélectionné permet au gestionnaire de se positionner sur des thèmes porteurs et de suivre la stratégie adoptée par le comité de pilotage et mise en place pour atteindre les objectifs fixés.

Le portefeuille est construit en fonction des convictions et peut rechercher une diversification sectorielle. L'analyse technique permet de s'assurer de la parfaite adéquation entre le niveau d'investissement et celui du marché.

POURQUOI UNE SICAV AU SERVICE DE LA PROMOTION DE LA DOCTRINE SOCIALE DE L'EGLISE CATHOLIQUE ?

Dans le contexte actuel où l'activité financière et économique peine à trouver son sens, la voix de l'Eglise, à travers le bon sens de son enseignement social, devient un point de repère fondamental. Proclero veut être par là un instrument pastoral.

Ainsi, la réflexion éthique émane d'échanges entre des financiers, des banquiers, des chefs d'entreprise et des acteurs de la vie économique,

lors de conférences organisées régulièrement à Paris ou lors d'interventions ponctuelles en province ou au sein même des entreprises.

Cette étape fondamentale du processus d'investissement, menée par des prêtres de la Communauté Saint-Martin et par des experts, porte sur les grands chantiers éthiques en vue du renouveau de l'économie et de la finance.

AVERTISSEMENT

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information par Meeschaert AM et ne saurait donc être considéré comme un élément contractuel, un conseil en investissement, une recommandation de conclure une opération ou une offre de souscription. Sa remise à tout investisseur relève de la responsabilité de chaque distributeur. En tout état de cause, l'investisseur doit procéder, avant la conclusion de toute opération, à sa propre analyse et obtenir tout conseil professionnel qu'il juge nécessaire sur les risques et les caractéristiques du produit eu égard à son profil d'investisseur. Il est recommandé, avant tout investissement, de prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) de la Sicav (disponible gratuitement auprès de Meeschaert AM et/ou sur le site internet www.meeschaert.com) et en particulier de la rubrique « profil de risque ». Meeschaert AM décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des présentes informations générales. Toute reproduction ou diffusion, même partielle, de ce document est interdite. –

Les informations concernant la Sicav de partage Proclero sont issues du prospectus daté du 02/01/2019.

Prises de vue des bureaux : © Peter Allan
P.1, 3, 4, 6 et 7 : crédit photo Communauté
Saint-Martin

CONTACT

Interlocuteurs dédiés aux institutionnels

- Meeschaert AM

Nicolas Gautier, Directeur de la distribution
01 53 40 20 20 - ngautier@meeschaert.com

Périne André, Chargée de clientèle institutionnelle
01 53 40 20 20 - pandre@meeschaert.com

- Département des relations institutionnels

01 53 40 20 20 - contact.mam@meeschaert.com

Interlocuteurs dédiés aux Organismes Sans But Lucratif (OSBL) et particuliers

Meeschaert Gestion Privée
12, Rond-Point des Champs-Élysées 75008 Paris

Laurent Le Baron, Directeur de Clientèle

01 53 40 20 20
llebaron@meeschaert.com

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

www.meeschaert.com

GROUPE MEESCHAERT :

QUATRE PÔLES D'ACTIVITÉ

Meeschaert Gestion Privée

- Conseil en stratégie patrimoniale et fiscale
- Gestion conseillée
- Gestion sous mandat
- Investissements immobiliers

Meeschaert Asset Management

- Gestion d'OPC
- Fonds dédiés

Meeschaert Family Office

- Conseil, gestion et transmission du patrimoine de la famille
- Aide à la sélection et supervision d'experts
- Philanthropie

Meeschaert Capital Partners

- Capital transmission
- Capital développement
- Immobilier non coté


MEESCHAERT
Asset Management

MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT - 12 ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES 75008 PARIS
TÉL. : 01 53 40 20 20 - S.A.S AU CAPITAL DE 125 000 € - R.C.S. PARIS 329 047 435 - NAF
6430Z - SOCIÉTÉ DE GESTION AGRÉÉE PAR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS SOUS
LE N° GP-040 00025